

Demande de permis de construire, dispensée d'enquête publique

Selon art. 111 LATC, 72d RLATC / **Autorisation municipale et/ou cantonale pour des travaux de minime importance**

Veillez nous faire parvenir le formulaire complété et signé avec l'ensemble de la documentation par courriel à bureau.technique@moudon.ch

La Municipalité se réserve le droit de demander des documents complémentaires établis par un professionnel ou de juger que votre projet requiert une procédure de demande de permis de construire avec enquête publique. Conformément à l'art. 103, al. 5 de la LATC, chaque demande sera examinée dans un délai de **30 jours**.

Localisation de l'objet concerné par les travaux

Rue et numéro

Numéro de parcelle

Numéro ECA

PPE ou copropriété

Si oui, joindre accord écrit de l'administration PPE/copropriété

Locataire

Si oui, joindre accord écrit du propriétaire/régie

Patrimoine

Guichet cartographique de l'Etat de Vaud : www.geo.vd.ch

Rien à signaler

Note 1 ou 2 inscrits à l'inventaire ou classé Monument Historique (joindre examen préalable de la DGIP-MS)

Note 3 ou 4

Situé dans un périmètre ISOS A/a

Empiètement sur le domaine public

Oui (contacter securite@moudon.ch)

Non

Propriétaire du bien-fonds / bâtiment (obligatoire)

Nom, prénom
Société
Rue et numéro
NPA et localité
Numéro téléphone
E-mail

Requérant avec procuration (si différent du propriétaire)

Nom, prénom
Société
Rue et numéro
NPA et localité
Numéro téléphone
E-mail

Auteur du projet (si différent du propriétaire ou du requérant)

Nom, prénom
Société
Rue et numéro
NPA et localité
Numéro téléphone
E-mail

Objet de la demande, descriptif des travaux envisagés

Typologie des travaux (veuillez cocher la case correspondante)

Constructions et installations de minime importance ne servant pas à l'habitation ou à l'activité professionnelle, dont l'utilisation est liée à l'occupation du bâtiment principal a proximité duquel elles se situent :

Dépendances (bûchers, pavillons de jardin ou serres) de 9 à 24 m² et 3m de hauteur à la corniche

Aménagements extérieurs, excavations et travaux de terrassement de minime importance tels que :

Clôtures ou palissades jusqu'à 2 m de hauteur et les murs de minime importance, sous réserve de l'article 86 LATC (voir également le code rural et foncier)

Travaux de terrassement jusqu'à 1m ou 10 m³

Places de parc jusqu'à 2 unités, sous réserve de la Loi sur les routes, art.37

Couverts et pergolas de 9m² à 24 m²

Piscines saisonnières dès 5m³

Constructions et installations mises en place pour une durée limitée telles que :

Constructions provisoires et démontables jusqu'à 6 mois

Autres travaux sur le bâtiment :

Panneaux solaires ne correspondant pas aux critères légaux fédéraux (ISOS A)

Réfection de la toiture et/ou changement de tuiles

Teintes de façades, de volets et de stores

Isolations périphériques et changement du chauffage avec présentation d'un calcul thermique

Rénovations et rafraîchissements intérieurs sans redistribution de volume et surfaces et sans changement d'affectation

Elargissements d'ouvertures existantes en façade (au cas par cas)

Travaux de minime importance tels que création d'avant-toits, rampes d'accès ou terrasses

Remplacement de fenêtres et volets

Changement d'affectation

- Oui
- Nom
- Affectation existante
- Nouvelle affectation

Signatures

- Lieu
- Date
- Le propriétaire
- Le requérant
- L'auteur du projet

Documentation à joindre

Obligatoire

- Devis des travaux
- Photographies avant travaux/état existant des zones touchées par les travaux
- Extrait cadastral avec indication en rouge des locaux/installations concernés
- Examen préalable favorable de la division cantonale monuments et sites - DGIP-MS (si applicable)
- Formulaire pour l'installation de panneaux solaires (si applicable)
- Formulaire pour l'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air (si applicable).
- Accord écrit de l'administration PPE/copropriété pour les travaux dans les parties communes (si applicable)



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale
1510 Moudon
www.moudon.ch

Bureau technique
T 021 905 88 86
F 021 905 88 79
bureau.technique@moudon.ch

Si nécessaire

- | | |
|---|--------------------------|
| Plans, coupes et esquisses utiles à la compréhension du projet | <input type="checkbox"/> |
| Plan de situation avec indication des limites des constructions et de propriété | <input type="checkbox"/> |
| Diagnostic amiante pour les travaux sur des constructions antérieures à 1991 | <input type="checkbox"/> |
| Brochure technique du produit | <input type="checkbox"/> |
| Tout autre élément nécessaire à la bonne compréhension des travaux | |

Nous vous rappelons que :

Application des normes de construction : L'Ordonnance fédérale sur les travaux de construction (OTConst) ainsi que le Règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) doivent être strictement respectés.

Protection incendie : Les prescriptions de protection incendie en vigueur de l'AEAI, ainsi que les états de la technique associés, doivent être appliqués.

Sécurité selon le RLATC : L'article 24 du RLATC relatif à la sécurité doit être respecté, en se référant à la norme SIA 358 et aux recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA).

Occupation du domaine public : En cas d'empiètement sur le domaine public, il est impératif de contacter le service de la sécurité publique à l'adresse suivante : securite@moudon.ch

Règlements communaux : Les règlements sont disponibles sur le site de la commune à l'adresse suivante : <https://moudon.ch/administration/reglements>